Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212902498-20251211-2025064-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures dix en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire
Date de convocation : 2 décembre 2025 Date d'affichage : 2 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10 Quorum atteint
Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LE MAO Jean-Yves - LEGRIS Jean-Pierre - MELL Marie-Annette - BRONNEC Jean-Vincent - MALTRET Aurélie - THOMAS Anne-Laure – LE CLEC'H Yannick
Absents excusés : BUREL-SIMON Karine - CARIOU Aurélie – RIOU Isabelle – RIOU Brendan – FONTAINE Manuel
Procuration de FONTAINE Manuel à GUILLOU Stéphane
Secrétaire de séance : THOMAS Anne-Laure

Délibération votée à l'unanimité

OBJET : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE

Délibération N°2025-064

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Manche Numérique,
Vu la convention de partenariat conclue entre Manche Numérique et Mégalis Bretagne, permettant aux collectivités affiliées à Mégalis de bénéficier des services de la centrale d'achats de Manche Numérique,
Considérant que La Centrale d'Achats de Manche Numérique a pour objet de mutualiser les achats publics de matériel informatique, de logiciels, de services et de solutions numériques afin d'obtenir des conditions économiques et techniques avantageuses pour les collectivités adhérentes,
Considérant que cette centrale d'achats permet notamment :

- De réaliser des économies d'échelle importantes (réduction pouvant aller jusqu'à 20-30% sur certains équipements ou services).
- De disposer d'un catalogue varié et évolutif (matériel informatique, licences logicielles, solutions de cybersécurité, cloud, télécommunication, etc),
- De bénéficier d'une sécurité juridique grâce à des marchés publics conformes à la réglementation ;
- De Simplifier les démarches administratives grâce à des procédures allégées et un accompagnement personnalisé

Considérant que l'adhésion à la Centrale d'Achats est gratuite, conclue pour une durée d'un an reconduite tacitement, et que les modalités de commande sont définies par la convention d'adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune de SAINT-GOAZEC à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Manche Numérique, dans le cadre du partenariat avec Mégalis Bretagne
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante et tout document afférent à cette adhésion

Pour copie conforme
Le Maire, Stéphane GUILLOU

MAIRIE DE ST-GOAZEC (Finistère)